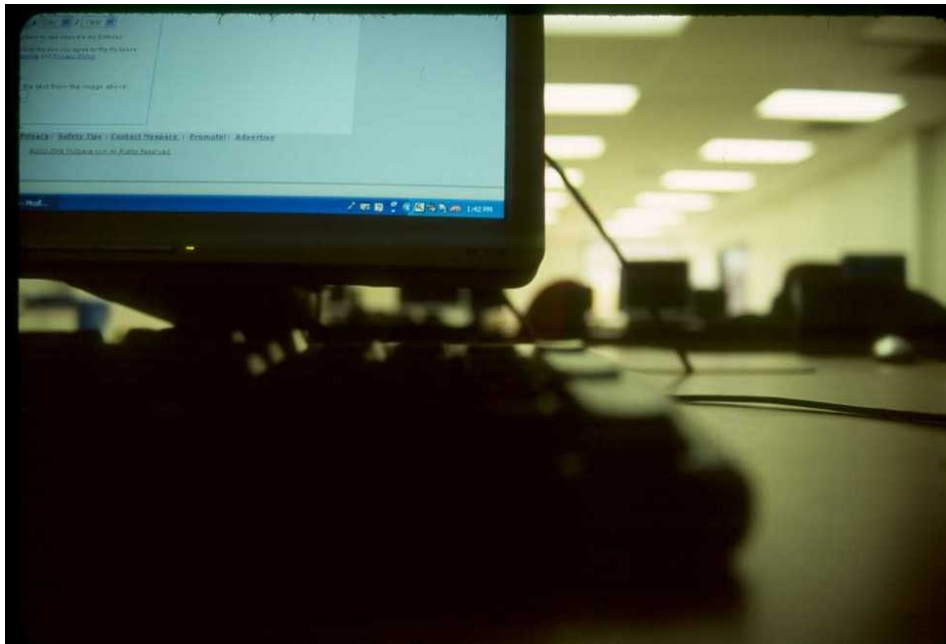


LE B2I A EU 10 ANS CE 23 NOVEMBRE, QU'EST-IL DEVENU?

LE 29 NOVEMBRE 2010 BRUNO DEVAUCHELLE

Bruno Devauchelle, formateur-chercheur au Cepec Lyon, fait le bilan du brevet informatique et Internet, dont la mise en œuvre est selon lui révélatrice de nombreux travers du système éducatif français.



Le socle commun a-t-il dévoré le B2i¹ ? À écouter les équipes qui tentent de mettre en place ce dernier, le B2i est soit un vieux souvenir à oublier, soit une logique acquise qui facilite le déploiement du socle. En tout cas, en fêtant les 10 ans du B2i ce 23 novembre, on peut signifier le début d'une nouvelle façon d'aborder la place des TIC dans le monde scolaire. Pas si nouvelle pourtant, mais pour la première fois, c'est un cadre qui a été fixé pour la scolarité obligatoire : l'usage des TIC est non seulement recommandé (le B2i n'était qu'une note de service à l'époque), mais aussi il s'appuie non pas seulement sur des connaissances informatiques, mais sur des pratiques qui seront plus tard appelées usuelles des technologies de l'information et de la communication.

Geste politique, le B2i initié par Jack Lang a été progressivement renforcé dans le paysage réglementaire de l'école jusqu'à son intégration dans le socle commun et dans la certification de fin de collège (le B2i était exigé au moment du passage du DNB). Autrement dit d'un simple geste, le B2i est devenu la loi. Certes remanié à plusieurs reprises dans sa forme ou dans son fond, a assez peu changé au cours de ces dix années.

La contestation de ce B2i, observable au travers de sa mise en œuvre dans les classes, est intéressante à observer car elle révèle de nombreux travers de notre système éducatif :

- Le premier de ces travers est le refus par les enseignants d'appliquer la loi telle qu'elle est écrite. Comment en effet comprendre la légèreté des propos tenus par nombres d'enseignants par rapport à cette obligation légale, et ce encore plus avec l'arrivée du socle commun.

- Le deuxième est celui d'une lutte pour la scolarisation de l'informatique qui s'est opposé au B2i pour insuffisance de connaissances fondamentales. Les principaux zéloteurs de l'informatique comme discipline n'ont eu de cesse de lutter contre le B2i au nom d'une conception des savoirs académiques bien particulière, mais aussi d'une conception de la place de l'informatique dans les sciences qui a mis à mal dans de nombreux établissements ce qui devait être une première étape.

- Le troisième est celui de la méfiance du monde enseignant pour les technologies et en particulier celles de l'information et de la communication. En retardant au maximum la mise

en place du B2i sous de nombreux prétexte, les enseignants ont renforcé cette image de méfiance technologique qu'ils avaient déjà donnée à voir avec la télévision.

- Le quatrième est celui des errances de la hiérarchie intermédiaire, et en particulier des corps d'inspection qui ont souvent eu du mal à accompagner le B2i. Il suffit de lire les rapports de l'inspection générale sur le sujet pour s'en rendre compte, mais aussi d'entendre certains de ces inspecteurs dénigrer le B2i devant les enseignants (surtout dans certaines disciplines).

- Le cinquième est celui de la difficulté de l'école à mettre en œuvre des textes qui ne donnent pas lieu à des moyens spécifiques. Parce que transversal à tous les enseignements, le B2i a mis en difficulté une conception traditionnelle de l'enseignement. L'habitude est soit de déléguer à une personne, soit de ne rien faire : on a pu observer dans de nombreux établissements les deux cas de figures, même si cela s'estompé progressivement.

- La sixième est la prise de position étonnante des chefs d'établissement par rapport à leur obligation de mise en œuvre du B2i. Combien sont-ils, ceux qui ont signé des B2i alors que les élèves n'avaient que peu ou pas touché un clavier et vu un écran au cours de leur scolarité... En tout cas nombre d'élèves ont été validés pour ne pas nuire à leur scolarité, plus que pour attester de leurs compétences si souvent contestées par les enseignants eux-mêmes...

Équipement : les politiques ont été « légers »



- La septième est l'inadéquation d'un

dispositif comme le B2i avec les équipements des établissements. Alors qu'en 1999 le précédent ministre avait envisagé qu'un ordinateur portable soit donné à chaque enseignant sortant de la formation initiale, on s'est rapidement aperçu que tout allait de travers en matière d'équipements. Le récent plan ENR et le prochain plan numérique nous montrent combien les politiques ont été « légers » dans ce domaine.

- Le huitième est l'absence d'accompagnement constructif et prescriptif des enseignants dans une évolution pourtant constamment réaffirmée. Parce que le ministère a utilisé le plus souvent le numérique comme effet d'annonce en ne le prolongeant que rarement par les réalités promises, il a amené nombre d'enseignants à railler le B2i. Hors dans le même temps les enseignants s'y sont mis à titre personnel. Autrement dit, le contexte a dix ans de retard sur les intentions du B2i.

- le neuvième est la volonté de scolariser toute pratique sociale et ainsi de la déconnecter de la réalité des usages comme le montre la réécriture du B2i en 2006. En précisant les connaissances, les capacités, les attitudes de chaque domaine, le ministère a fini de rendre difficile à mettre en œuvre le B2i. De plus il en a fait un exercice qui serait condamné à devenir scolaire alors que le souhait initial était d'accompagner une pratique sociale en lui donnant un cadre structurant.

- le dixième est la propension du système à persévérer dans une bonne idée initiale sans jamais adapter sa politique aux réalités de la mise en œuvre comme on peut le voir avec le B2i lycée. Il suffit de lire les textes de la réforme du lycée pour s'apercevoir que seules deux ou trois disciplines ont pris soin de noter le B2i dans les nouveaux programmes. À tel point qu'en dehors de ces programmes disciplinaires, il n'est fait aucune allusion au B2i lycée. Il faut dire à la décharge du lycée, que l'université a réussi à imposer le C2i niveau 1 (licence) sans se préoccuper de ce qui se passait avant, déresponsabilisant le lycée sur ce domaine.

- le onzième est celui de la hiérarchie qui s'est rapidement emparée des logiciels de suivi du B2i (GiBii en particulier) pour développer un modèle de contrôle du monde scolaire qui tend aujourd'hui à se développer avec l'application de gestion du socle commun. La centralisation des acquisitions du B2i par un logiciel régional ou national a permis à des responsables de réaliser un vieux rêve : observer de loin les élèves en trains d'acquérir des compétences. Mais ils en ont rapidement réalisé un autre : contrôler la qualité du travail

des enseignants et des équipes en observant la manière dont ils mettaient en place les évaluations du B2i. Avec l'arrivée de l'application centralisée de gestion du socle, on assiste à la généralisation de cette approche.

L'objectif d'acculturation du monde enseignant aux TIC n'est pas atteint

En fait le B2i n'a pas atteint son objectif d'acculturation du monde enseignant aux TIC et c'est regrettable. Du coup c'est par l'extérieur qu'est en train d'arriver cette acculturation : livret de suivi, de compétences, d'orientation, cahier de texte numérique, ENT etc. ensèrent progressivement l'enseignement scolaire. Ce qui n'a pas marché par l'intérieur est en train de poser son empreinte de l'extérieur. Restent les nombreuses difficultés.

Le B2i parce qu'il tentait de prendre en compte une réalité des pratiques sociales des jeunes était un signe positif de l'ouverture de l'école sur son environnement. Le socle enterme malheureusement cette approche en scolarisant davantage qu'initialement cette orientation. Même si le contenu de la compétence 4 du socle laisse penser le contraire, les échanges que l'on peut avoir dans les collèges, davantage que dans le primaire, montrent que l'on est loin de cette orientation. Le monde scolaire reste donc largement plus rétif aux TIC qu'on ne le pensait et l'enquête récente publiée par le ministère, même si elle est rassurante sur les pratiques personnelles est inquiétante sur les pratiques en classe. Mais surtout cette enquête oubliait un phénomène essentiel : l'effet établissement. Comment comprendre qu'une enquête sur les pratiques des TIC dans le monde scolaire ignore à ce point le « cadre d'action » ? On trouve là une explication du relatif échec du B2i : on résonne au niveau des enseignants sans se soucier réellement du cadre d'action concret... non pas considéré (comme l'enquête en ligne faite par le ministère le laisse penser) dans sa dimension quantitative sur ratio ordinateurs/élèves, mais dans sa dimension qualitative du fonctionnement réel et de l'organisation des TIC dans les structures établissements. Force est de constater que le bricolage remarquable de nombre d'enseignants a compensé l'absence de vision d'ensemble. À moins qu'un prochain plan numérique ne prenne à revers ce problème....

À suivre et à débattre

—

Billet initialement publié sur **le blog de Bruno Devauchelle**

Image CC Flickr **Jonathan Pobre** et **Marcin Wichary**

1. Le B2i, brevet informatique et Internet, entend former les élèves aux TIC. Vous trouverez des détails sur le site de **Educnet**. [↗]


LUINIL

le 29 novembre 2010 - 10:40 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



J'ai arrêté quand au 3e paragraphe je n'avait toujours pas vu de définition du B2i, mot pourtant cité 6 fois dans ces mêmes paragraphes...

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

WATCO

le 29 novembre 2010 - 11:05 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK




Même s'il eu été préférable que la définition se trouvât dans les premières lignes de l'article, google est votre ami, cher Monsieur. (Just Google it!) Dans un site consacré à l'info et à la culture numérique, il a du paraître évident à l'auteur de ce billet que le B2i constituait "En France, le Brevet informatique et internet (également appelé B2i), une attestation délivrée aux élèves des écoles élémentaires, des collèges, des lycées et aux adultes qui sanctionne leur capacité à utiliser les outils informatiques et Internet mais également certaines compétences documentaires et éthiques." (Source : Wikipédia, que je n'me fasse pas avoir comme Houellebecq...)

[ton d'évangéliste]Il est parfois de bon ton d'être tolérant et compréhensif, et de ne pas toujours chercher à incriminer notre prochain en toutes circonstances.[ton d'évangéliste]

Bien a vous,

WatCo.

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0



LUI RÉPONDRE

DEEVV

le 29 novembre 2010 - 11:20 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Ce que je me souviens de mes cours de technologie et du b2i :
6eme 5eme on etait sous windows 3.1 (vers 2001)
apres 4eme 3eme on est passe sous xp, le b2i si je me souviens bien consistait a
recopier le text d'une feuille de papier sur openoffice avec une typo donnee et de
l'enregistrer a un endroit donne. Apres ce que je me souvien c'est que notre prof n'y
connaissai pas grand chose, elle nous interdisait d'utiliser des raccourcis clavier (qu'elle
ne connaissait pas) et voulait toujours qu'on aille dans les menus. Si je me souviens
d'avoir appris un truc utile grace au b2i c'est les operateurs de recherche pour mieux
cibler ses recherche sur google.
A part ca elle nous disait que le diplome du b2i c'était super important et qu'il fallait
absolument le valider lors de l'épreuve et au final on a jamais fait aucune epreuve.*

VOUS AIMEZ  0 VOUS N'AIMEZ PAS  0



LUI RÉPONDRE

WATCO

le 29 novembre 2010 - 11:21 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Captain DebeulPost (à quand une fonction 'Edit') : à noter également que la
définition "Brevet Informatique et Internet" est donnée dans l'entête de l'article, à gauche
de l'image.*

VOUS AIMEZ  0 VOUS N'AIMEZ PAS  0



LUI RÉPONDRE

GREGSETH

le 29 novembre 2010 - 11:22 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Article qui pourrait être très intéressant s'il ne présupposait pas que le lecteur
sait ce qu'est le B2i et connait tout son historique...*

VOUS AIMEZ  0 VOUS N'AIMEZ PAS  0



LUI RÉPONDRE

ADMIN

le 29 novembre 2010 - 11:47 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Suite à vos remarques judicieuses, nous avons rajouté une note précisant ce
qu'est le B2i, merci !*

VOUS AIMEZ  0 VOUS N'AIMEZ PAS  0



LUI RÉPONDRE

DESIRADE

le 29 novembre 2010 - 16:34 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Il y a une erreur de direction vers l'article original de Bruno Devauchelle.

VOUS AIMEZ  0 VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

MOUCHA

le 29 novembre 2010 - 21:39 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*Au cours de mon année de troisième, j'ai longtemps essayé de comprendre
avec mes camarades à quoi servait le b2i. Pour notre professeur qui entraînait dans des
tranches furieuses lorsque la fameuse question apparaissait cela était INDISPENSABLE
un point c'est tout. Peut être tout simplement parce que nous sentions un léger
inversement des rôles lors des séances d'informatique...La question reste en suspend.*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

BRUNO DEVAUCHELLE

le 29 novembre 2010 - 22:25 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



La remarque sur la non définition du B2i est logique dans ce site, merci aux administrateurs d'y avoir remédié. Etant l'auteur de la première (et la seule à ma connaissance) thèse sur le sujet (en 2004) je pensais que 10 ans après et une entrée dans la loi en 2005 (loi d'orientation Fillon), l'acronyme était connu. De fait ce n'est pas le cas, ce qui conforte mon idée. Quant à ceux qui se demandent à quoi cela pourrait servir, je les renverrai à la lecture abondante produite sur le sujet. Mais on peut aussi se renseigner sur le PCIE européen (permis de conduire informatique européen) qui était une entreprise commerciale qui a eu un certain succès économique, mais que la France avait refusé en 2000. Mais évoquer ce sujet en quelques lignes serait risquer de passer à côté d'une analyse de fond que j'essaie de poursuivre

Bruno Devauchelle

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

MATHIEU P.

le 30 novembre 2010 - 11:55 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Cet argumentaire pourrait s'appliquer pratiquement à l'identique au C2i. Les mêmes problèmes de moyens, de compétences et d'acculturation se posent au niveau universitaire, renforcés par la distance plus importante entre les enseignants et les étudiants ainsi que par l'illusion de maîtrise de l'outil informatique par les étudiants eux-mêmes.

J'ai ainsi fait partie d'une équipe qui a tenté de fusionner le C2i avec un enseignement disciplinaire de base de méthodes en économie. La tentative a capoté pour deux raisons. La première a été la difficulté à recruter des chargés de TD compétents à la fois en économie et en informatique. La seconde a été le raidissement des règles du C2i vers l'acquisition de compétences désincarnées. Sans compter la difficulté à faire comprendre aux responsables du C2i, passionnés d'informatique, que pour la plupart des étudiants, apprendre à se servir d'un traitement de texte était une corvée et n'avait rien de très stimulant.

Je voudrais toutefois faire remarquer à l'auteur que si le C2i s'est déployé indépendamment du B2i, c'est qu'il a dû être mis en place avant que le B2i ne soit même généralisé, et que nous avons vu arriver des étudiants censément titulaires du B2i et qui n'avaient aucune des compétences requises... pour des raisons que l'auteur explique d'ailleurs fort bien.

<http://www.leconomiste-notes.fr/dotclear2/index.php/post/2008/11/20/126-le-c2i-exemple-du-mal-fonctionnement-de-l-enseignement-universitaire>

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

BRUNO DEVAUCHELLE

le 30 novembre 2010 - 12:09 &bullet; SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



En réponse au message sur le C2i, j'ai moi même été en lien avec les initiateurs du C2i en 2004, Jean Louis Morino et Bernard Dimet (qui avait travaillé sur l'ouvrage "réussissez le C2i niveau 1" Dunod 2005). En fait le B2i est obligatoire théoriquement à partir de novembre 2000, pour l'école et le collège, la classe de seconde bénéficiant d'une mise à niveau informatique depuis 1999. Le B2i devient obligatoire en collège 2005 avec la loi d'orientation.

A la demande du ministère j'avais participé en 2003 à l'équipe qui a fabriqué le premier projet de B2i lycée sous la direction de l'IGEN. Mais les embûches nombreuses n'ont pas permis à celui-ci de voir le jour avant la version de 2006 qui l'intégrer dans l'ensemble de la logique B2i C2i.

Quant aux universités, je suis tout à fait d'accord avec Mathieu Pérona. Le succès relatif (et très inégal dans la mise en oeuvre) en université tient au fait qu'il a aussi fourni une légitimité à certains personnels des universités en mal de reconnaissance et de poste.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

LAURENT

le 30 novembre 2010 - 15:29 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Je rajouterais un point important :

le manque crucial de personnel de gestion du parc informatique en place.

Longtemps laissé o feu emploi jeune (fin des année 90)
ms victime des coupes budgétaires (diminution drastique des personnels)

La plupart des établissements n'ont maintenant plus de personne ressource a plein temps dans l'établissement.

Le parc informatique demeure donc rarement opérationnel à 100%.

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

ABRODISE

le 30 novembre 2010 - 19:32 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Vous semblez ne pas envisager la possibilité, pourtant simple, que le B2i fut un mauvais projet, et qu'il doit son échec d'abord à lui-même. Vous préférez ne voir dans les oppositions que des "travers du système", comme si l'opposition était un travers. Les deux témoignages d'élève vont d'ailleurs plus au fond : ni les élèves, ni les professeurs n'y comprenaient rien. Comme tout le monde sentait qu'on le prenait pour un idiot, le professeur enseignant du vide et l'élève montrant qu'il savait cliquer, la chose est morte de sa propre vacuité. Il y a tout de même eu un effet positif, à lire votre point 11 : les proviseurs ont acquis un moyen supplémentaire de détruire l'école.

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

BRUNO DEVAUCHELLE

le 30 novembre 2010 - 20:22 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



La simplicité n'autorise pas le simplisme. On aurait pu envisager que le B2i soit aussi mauvais que vous le dites s'il avait réellement été travaillé. Or il y a des établissements, des enseignants, des élèves qui ont été très satisfaits de ce dispositifs et qui sont même allés au delà du B2i.

Il ne suffit pas de fustiger les propositions, encore faut-il les tester, et pas seulement les expérimenter...

Quand à la destruction supposée de l'école par les proviseurs, je pense que vous n'avez pas bien compris la réalité d'un système éducatif mais aussi sa complexité. Faute d'analyse réelle, on ne peut se contenter de ces critiques

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

MAT

le 1 décembre 2010 - 18:44 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



le problème vient selon moi de 3 facteurs :

- principalement l'illettrisme informatique chez les enseignants.
- La déconnexion hallucinante avec la réalité et les besoins actuels de la part des fonctionnaires qui décident de ces programmes.
- la culture "Jean-Luc Micro" des personnels chargés des "TICE" dans les inspections académiques.

petite précision : le mot TICE sert dans le jargon administratif du ministère à désigner les "TIC dans l'Enseignement"

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

ABRODISE

le 3 décembre 2010 - 2:51 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Deux éléments dans votre étude : une structure complète, l'Education nationale

en 11 points, et un élément, le B2i. La structure repousse l'élément. Deux hypothèses : soit l'élément n'est pas adapté à la structure, soit la structure n'est pas adaptée à l'élément. La plus vraisemblable est évidemment la première : quand la boîte de vitesse n'est pas adaptée à la voiture, on change habituellement la boîte de vitesse, pas la voiture. Mais apparemment, vous n'avez pas le moindre doute : entre le B2i et l'Education Nationale, le problème c'est l'Education Nationale, qui a une nouvelle fois prouvé son irrationalité. Car il fallait être irrationnel pour refuser le B2i : il n'y a pas d'autre explication possible.

Le B2i fait deux choses en même temps : premièrement, il introduit l'outil informatique dans les écoles. Deuxièmement, il introduit des méthodes d'enseignement et d'évaluation en contradiction avec l'école. Car il ne suffisait pas d'introduire l'outil informatique : il fallait apparemment le faire en contradiction avec les pratiques de l'école : il fallait, comme vous dites si joliment, "acculturer" le monde enseignant, modifier sa "culture", détruire l'ancienne, la remplacer par une nouvelle, sans lui demander son avis (je me suis demandé si vous vous rendiez compte de ce que vous écrivez). L'école enseigne des connaissances formatrices. On peut penser que ce qui s'y enseigne doit garder sa valeur le plus longtemps possible, et éveiller l'esprit. Le B2i enseigne l'utilisation d'un outil, certes utile en tant que tel, mais en perpétuel renouvellement. Les compétences validées ont donc toutes les chances d'être rapidement dépassées.

L'enseignant enseigne traditionnellement sa discipline : celle qu'il aime, qu'il maîtrise, et pour laquelle il est formé. Le B2i, au contraire, n'est pas enseigné par un professeur spécifique, mais par les autres. Le professeur n'aime pas, alors, ce qu'il enseigne, et il s'estime moins compétent que beaucoup de ses élèves. Il éprouve donc le même sentiment que lorsqu'on lui a demandé de faire une leçon sur la sécurité routière et une autre sur le tri des déchets.

Les enseignants évaluent leurs élèves au cours d'une séance destinée à cet effet. C'est lui qui en fixe les modalités et les critères d'évaluations. Pour le B2i, au contraire, c'est l'élève qui lorsqu'il pense être prêt, demande individuellement à son professeur à valider telle compétence. Le professeur est à disposition de l'élève pour validation.

Le B2i a donc accru la prolétarianisation du métier d'enseignant. Par "prolétarianisation", les enseignants désignent le fait qu'ils enseignent de plus en plus des matières qui leur sont étrangères. Le métier leur devient étranger parce qu'ils ne maîtrisent plus le contenu ni les critères d'évaluation. Par exemple, la modification des programmes du collège fait du professeur d'histoire géographie explicitement un professeur de développement durable. Le professeur de philosophie devient un professeur d'éducation civique. Le professeur de Physique devient un professeur de vulgarisation scientifique.

Cette prolétarianisation est particulièrement mal vécue par les professeurs parce que précisément ils appartiennent généralement à un milieu social qui ne les prédisposait pas à un tel statut. Pour cette raison, ils s'accrochent à leur statut cadre, et réclament non pas le redressement de leur métier, mais de l'ordre et une reconnaissance sociale. Vous les accusez de refuser "d'appliquer la loi telle qu'elle est écrite". Votre accusation est donc assez grave, et on s'attendrait à la voir justifier par autre chose qu'un simple "Comment comprendre [autrement]", qui ressemble un peu à un "Mais monsieur, qui peut croire ce genre de choses, je vous le demande ?"

Par ailleurs, nous n'avons apparemment pas la même connaissance du monde enseignant. Les professeurs au contraire appliquent généralement rigoureusement la loi. Avec mauvaise volonté, certes, mais ils l'appliquent. Il est par exemple très rare que les professeurs refusent de nouveaux programmes, et il n'y a pas d'année sans au moins un changement de programme. Les professeurs d'aujourd'hui étaient généralement les élèves dociles d'hier, particulièrement capables de respecter des consignes, suffisamment disciplinés pour intégrer une classe prépa, ou pour pousser les études jusqu'au Capès, parfois en passant par l'Ecole Normale Supérieure. C'était tout le contraire de ceux qu'eux-mêmes identifient en général encore comme "le fouteur de merde de la classe", qui correspond à votre anarchiste. Ils étaient effectivement "scolaires", ce qui en un sens est la moindre des choses à l'école.

Ce qui m'amène aux deux derniers points : je ne comprends pas, en premier lieu, comment on peut reprocher à l'école d'être "scolaire". Si vous ne vouliez pas que le B2i soit scolaire, il ne fallait pas chercher à l'intégrer dans l'école.

Deuxièmement, je ne crois pas très utile de revenir sur ce que vous appelez une preuve de ma méconnaissance de la réalité de l'éducation, à savoir l'essence du métier de proviseur. Il est simplement assez amusant que vous vous étonniez et vous scandalisiez de ce que les proviseurs aient pu valider des enfants incompetents sur le B2i. Mathieu P remarque que les jeunes universitaires fraîchement diplômés du B2i s'avéraient n'avoir pas en réalité le niveau annoncé. Parce que vous croyez que la situation est différente en histoire et en mathématiques ??? Faites donc repasser les épreuves du bac au mois d'octobre... Pourquoi croyez-vous que les BTS passent les 6 premiers mois à reprendre le programme de terminale ? Pourquoi parle-t-on de réintroduire Propédeutique à l'université ? C'est l'essence même du métier de proviseur aujourd'hui que de permettre que les enfants si ignorants soient-ils sortent malgré tout avec un diplôme. Il n'est pas du tout exagéré de dire que l'Education nationale n'est plus aujourd'hui qu'une fabrique de faux diplômes.


Notez néanmoins deux événements majeurs dans la constitution des épreuves de recrutement cette année même : premièrement, l'introduction des proviseurs dans l'évaluation des candidats, laquelle ne relevait jusqu'à présent que des professeurs eux-mêmes. Deuxièmement, l'obligation faite aux candidats de valider leur C2i. Ce paquet de réformes a provoqué la démission du jury d'agrégation de lettres classiques, ce qui

n'arrive pas tous les ans, au motif que les professeurs sentent qu'ils perdent le contrôle de l'enseignement de leur propre discipline par l'introduction d'une surveillance externe, le proviseur, au cours d'une épreuve de bonne conduite, et l'introduction de disciplines, le C2i par exemple, étrangères à la matière à enseigner.

Le caractère éminemment agressif du B2i à l'égard du corps enseignant est palpable dans votre article. Cette mesure n'a jamais été strictement limitée à l'introduction de l'outil informatique. Elle a toujours été, et est explicitement utilisée aujourd'hui comme l'un des éléments destinés à terme à lutter contre le corps enseignant et à transformer en profondeur la nature du métier de l'enseignement.

Cordialement.

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE


BRUNO DEVAUCHELLE

le 3 décembre 2010 - 7:23 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Afin d'éviter de lasser les lecteurs, je préfère répondre en privé

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

MATHIEU P.

le 3 décembre 2010 - 10:21 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK




À la longue réaction ci-dessus, il me semble qu'il faudrait apporter deux nuances.

*La première est que, qu'on le veuille ou non, la maîtrise des outils informatique fait partie intégrante du métier d'enseignant. Ne serait-ce que pour savoir retrouver l'origine des plagats dans les exposés, rédactions et autres devoirs à la maison. Dans un système scolaire où les élèves travaillent tout aussi souvent sur des supports produits par l'enseignant lui-même que sur les manuels, savoir produire ds supports corrects formellement (lisibilité, typographie, iconographie) et légalement (respect des licences et de la propriété intellectuelle) n'est pas un luxe, mais le B.A.-BA de notre activité. C'est dans cet esprit que le C2i « Métiers de l'enseignement » a été initialement conçu. Après, on peut discuter de sa mise en place, mais il me semble qu'on ne peut contester la nécessité de la maîtrise des compétences qu'il recouvre. Ce qui est regrettable, c'est que l'Éducation Nationale n'ait pas mis les moyens sur la table pour faire passer cette certification à *tous* les enseignants.*

La seconde est que si les enseignants veulent avoir un statut de cadre, ils doivent en avoir aussi les obligations, à commencer par celle d'une formation permanente, ce qui nous ramène ici aussi à l'informatique. Ajoutons que cela va aussi avec le statut de fonctionnaire, dont la situation est légale et réglementaire. En d'autres termes, le périmètre des obligations peut changer selon la volonté du législateur ou de l'administration. Si, en tant qu'enseignants, nous voulons un délimitation « en dur » de nos attribution, il faut réclamer des contrats de droit privé. Il y a donc lieu, selon moi, à critiquer les enseignants qui refusent de se former à l'outil informatique. L'obligation ne devrait en l'espèce ne pas être nécessaire.

Après, je relevais déjà dans le billet cité plus haut que, dans le cadre du C2i et de l'université où je travaillais, la mise en place s'était faite selon une logique beaucoup trop verticale, sans souci de l'intégration de cette certification dans les enseignements existants, avec également des problèmes de moyens et de compétences. J'ai toutefois aussi eu à batailler avec les résistances de jeunes enseignants qui estimaient que ce n'était pas leur rôle et ont refusé tout net de se former à des outils dont ils auraient pourtant eu eux-mêmes grand besoin.

VOUS AIMEZ  0

VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

ABRODISE

le 4 décembre 2010 - 22:17 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Je suis d'accord avec toutes vos remarques. Simplement, on ne doit pas, à mon avis, isoler une réforme particulière de la politique d'ensemble, en particulier quand on a quelque raison de soupçonner que ces réformes ne soient pas simplement motivées par un amour du service public et le souci de son amélioration. Il me semble qu'il ne viendrait à l'idée de personne de faire une étude sur les salariés de la sncf sans l'intégrer dans le contexte général d'ouverture des marchés. Ce contexte peut expliquer la mauvaise volonté des salariés.

Cordialement.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE